Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20260323-CM_20_03_26_001-DE

**Mairie de Plélo -** Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉLO

***Séance du 20 mars 2026***

**Date de la convocation : 16 mars 2026**
**Date d'affichage : 24 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-mars à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.

**Présents :**
Jérémy MEURO – Patrick BRIGANT - Sandrine GUILLAUME – Christian CORBEL – Sophie AUFFRAY Jean-Pierre BALLOUARD - Laure FINGOLO - Erwan CAMUS - Jean-Christophe BARBOT - Mikaël CORBEL Annyvonne CORBEL – Laëtitia CORNILY - Gwendoline GUÉGAN - Jeanne-Noëlle LAMOUR - Guillaume LE COMTE - Guillaume LE COQÛ - Philippe LE GUEN - Laurie LÉARD – Marine MALARGÉ - Jean-François LE FLOCH – Stéphanie MORVAN - Gaëlle ROUTIER – Loïc SORIN
**Secrétaire de séance :** Laurie LÉARD

## DÉLIBÉRATION 20-03-26-001

**Objet de la délibération : Élections 2026 – Fixation du nombre d'adjoints**

Sous la présidence de M. Jérémy MEURO élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.
Le maire a indiqué qu'en application des articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 6 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 6 adjoints.
Il a proposé au conseil municipal de fixer à 5 le nombre des adjoints au maire de la commune.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal a approuvé et a décidé de fixer à **cinq (5)** le nombre des adjoints au maire.

Le Maire ,
Jérémy MEURO

La secrétaire de séance,
Laurie LÉARD